

Assistant en soins et santé communautaire ASSC - CFC

C'est une profession du domaine de la santé.

<https://www.vs.ch/web/ext-cant-adm-sfop-valform>

SON RÔLE :

- Accompagner et/ou suppléer le client dans les activités de la vie quotidienne
- Participer à l'accompagnement : situation de crises et fin de vie
- Collaborer dans le domaine des soins médico-techniques

SON CHAMP PROFESSIONNEL :

- Institutions sanitaires : hôpitaux, cliniques
- Institutions médico-sociales : EMS
- Institutions médico-éducatives : foyers d'accueil, foyers pour handicapés
- Centres médico-sociaux : domicile

ACTIVITÉ AUX DIVERS ÂGES DE LA VIE :

- de l'enfant à la personne âgée.
- de la naissance à la mort.

L'ASSC travaille sous la responsabilité et en étroite collaboration avec l'infirmière diplômée selon le cahier des charges de l'institution. Elle dispense, sur délégation, des actes médico-techniques dans les situations stables, qui ne présentent aucun caractère d'urgence. Les activités et fonctions de l'ASSC peuvent varier en fonction du lieu du secteur d'activités.

PROFIL DE COMPÉTENCES

Les compétences ASSC sont développées à travers les 8 domaines suivants :

A. Professionnalisme et orientation client

B. Soins et assistance

C. Crises, urgences et situations exigeantes

D. Actes médico-techniques

E. Maintien de la santé, promotion de la santé et hygiène

F. Organisation de la vie quotidienne

G. Intendance

H. Administration et logistique

MODÈLES DE FORMATION :

1. FORMATION DUALE MIXTE

- Durée de la formation 3 ans, comprenant 5-2-1 jours de cours par semaine.
- 1^{ère} année en formation école (pratique + théorique).
Durant la première année de formation, recherche obligatoire d'un employeur par l'apprenti pour la suite de la formation.
- Formation en entreprise selon le modèle dual durant la 2^{ème} et 3^{ème} année de formation. Signature d'un nouveau contrat d'apprentissage de deux ans avec un employeur.
- Participation obligatoire aux cours inter-entreprises (34 jours).

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DUALE-MIXTE 2021-2022 :

(Ce formulaire est seulement pour les jeunes en formation plein-temps

durant la première année.)

- **Inscriptions pour la formation ASSC duale-mixte**

Conditions d'admission pour les ASSC duale-mixte :

- Être titulaire du diplôme du cycle à la fin de l'année scolaire en cours.
- Participer à la séance d'informations du mois de janvier avec une inscription **par mail**.
- Établissement d'un dossier de candidature complet avec le formulaire officiel.

Procédure d'admission :

- Analyse du dossier par les enseignants.
- Réflexion sur un sujet professionnel lors de la séance de la présentation du cadre de formation école.
- Si retenu, entretien de sélection le 22 février 2021 avec un professionnel de la branche.
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec l'EPASC (1an) puis avec un établissement de la santé (2 ans) auprès du SFOP.

2. FORMATION DUALE

Pour entrer en formation duale, l'apprenti-e doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur du domaine de la santé.

- Durée de la formation 3 ans, comprenant 2-2-1 jours de cours par semaine, selon ordonnance fédérale.
- Participation obligatoire aux cours inter-entreprises (34 jours).

Conditions d'admission :

- Dès la fin de la scolarité.
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur dans le domaine des soins.
- Dès l'approbation du contrat par le SFOP, l'apprenti est automatiquement inscrit à l'école.

Ci-dessous un document offrant un aperçu de la formation duale d'ASSC:

- [Apprentissage ASSC filière DUALE](#)

Vous trouverez d'avantages de renseignements sur les sites suivants:

- <http://www.ortrassvs.ch>
- <http://www.orientation.ch>

3. FORMATION INITIALE RACCOURCIE (FIR)

- Modèle de formation destiné aux adultes avec une expérience pratique de deux ans minimum dans le domaine.
- Durée de la formation sur deux ans, comprenant 2-1 jours de cours par semaine, selon les ordonnances fédérales et le planning des écoles professionnelles.
- Exemption par le SFOP des cours de culture générale sous conditions.
- Participation obligatoire aux cours inter-entreprises (20 jours)

Voici ci-dessous le document concernant les conditions d'admission pour la formation initiale raccourcie ainsi que le formulaire d'inscription officielle :

- [Inscription ASSC FIR](#)
- [Conditions d'admission](#)

4. VALIDATION D'ACQUIS

Pour les démarches en vue de l'obtention d'un Certificat fédéral de capacité (CFC) selon les modalités VAE, veuillez vous renseigner auprès du Portail CPA aux coordonnées suivantes :

Portail CPA (Certification Professionnelle pour adultes)
Avenue de France 23
1950 Sion

www.vs.ch/cpa

Renseignements : 027 / 606 45 08